

voide

De: voide [voide@aliceadsl.fr]
Envoyé: lundi 3 janvier 2011 16:09
À: [redacted]@fr.bureauveritas.com'
Objet: RE: Tour Albert, 75013
Pièces jointes: image001.jpg

Monsieur

Nous avons bien noté votre email du 27 décembre en l'absence de Monsieur [redacted] auquel nous avons adressé notre demande par courrier le 23 décembre.

Il semble que notre demande ne soit pas comprise. Ce que nous demandons, c'est que Véritas tienne compte de la recommandation du diagnostic amiante de GRM du 15/04/2005 et que Monsieur [redacted] a dû ou aurait dû consulter chez le gardien lors de son diagnostic de 2009. Soit une recherche d'amiante multiple, étendue et en profondeur dans les flocages des parkings du rez-de-chaussée et du premier étage, compte-tenu de l'histoire controversée de ces flocages (témoignages de copropriétaires, diagnostic GRM du 11/10/2004 qui trouve de l'amiante, diagnostic GRM du 15/04/2005 qui n' en trouve pas !)

Il n'est pas possible de laisser travailler des ouvriers sur des flocages dont il subsiste pour le moins un doute.

Nous avons exercé notre devoir d'alerte auprès du propriétaire, en vain, et maintenant à vous-même. En tant que « sachant », Véritas a également un devoir d'alerte qu'il doit exercer auprès du propriétaire.

Nous affirmons que la mise en danger d'autrui est en cause et qu'il convient de prendre notre demande au sérieux.

Nous restons à votre disposition.

Sincères salutations.

GERARD VOIDE
Responsable prévention à Ban Asbestos France

De : [redacted]@fr.bureauveritas.com [mailto:[redacted]@fr.bureauveritas.com]
Envoyé : lundi 27 décembre 2010 16:16
À : voide@aliceadsl.fr
Objet : Tour Albert, 75013

Monsieur,
En l'absence de monsieur [redacted], j'ai en main votre lettre du 23 décembre concernant la tour Albert à Paris 13 éme. La mission confiée par le cabinet Jourdan, était la réalisation d'un Dossier technique amiante. Cette mission qui est parfaitement encadrée réglementairement, a été réalisée conformément à la norme NF X 46 020.
S'agissant d'une co propriété, seul le syndic est habilité à nous mandater, pour nous confier le cas échéant, une nouvelle mission, en spécifiant bien le cadre et le périmètre de l'intervention souhaitée.
Sincères salutations.



[redacted]
Responsable d'Opérations
Responsable National de la gestion des Etats Parasitaires
Tél. +33 (0)1 55 56 60 85
Fax. +33 (0)1 55 56 60 06

BUREAU
VERITAS